



Dossier suivi par :
Ginette SECOURS
Ginette.secours@claudel.org
Tel : (613) 733 8522 #605

G:\Drive D'équipe\Instances - Séances\Conseil D'établissement\Séance Du 2018-12-11\2018-12-11 Compte Rendu
Contresigné.Docx

COMPTE RENDU
Conseil d'établissement
Mardi 11 décembre 2018 à 17h45 (centre de documentation)

Etaient présents

Nom – Prénom	Qualité	
Membres siégeant avec voix délibérative		
Brigitte Proucelle	Conseiller de coopération et d'action culturelle	Excusée
Philippe Courjault	Proviseur	✓
Pascaline Gaussoit	Proviseure adjointe	✓
Rachid Salama	Directeur administratif et financier	✓
Stéphane Begnis	Directeur primaire	✓
Stéphanie Galoche	Directrice PVE	✓
Paul Ravenscroft	Représentants des personnels enseignants	✓
François Le Berre		✓
Hervé Daubard		✓
Catherine Mirmiran		✓
Thomas Collin Lange		✓
Radia Fanous	Représentant des personnels non enseignants	✓
Aline Dimitri	Représentants des parents	✓
Anyès Babillon		✓
Sherine Nahmias		✓
Céline Mavounza		✓
Morgane Lasalle	Représentant des élèves	✓
Mélissa Sum-Wah		✓



Membres siégeant avec voix consultative		
Florence Piovanelli	Coordinatrice PVE	✓
Sangita Kamblé	Présidente du conseil d'administration	✓
Marc-Albert Cormier	Conseillers consulaires	
Daniel Brignoli		
Francine Watkins représenté par Yann Alexandre Girard		✓
Kareen Guida		

Ordre du jour

1. Points pour vote

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour
- 1.2. Approbation du CR du 23 octobre 2018 - [Annexe 1.2](#)
- 1.3. Validation de la composition des instances - [Annexe 1.3](#)
- 1.4. Adoption du CR du conseil d'école - [Annexe 1.4](#)

2. Points pour avis

- 2.1. Carte des emplois

3. Points pour information

- 3.1. Point sur la réforme du baccalauréat
- 3.2. Recrutements en cours
- 3.3. Organigramme finalisé – Point annulé
- 3.4. CR du conseil pédagogique du 6 novembre 2018 - [annexe 3.4](#)
- 3.5. CR du conseil pédagogique du 6 décembre 2018 - [annexe3.5](#)
- 3.6. CR du conseil des maîtres – Point annulé

4. Points pour discussion

- 4.1. Point sur la rentrée 2019
 - 4.1.1. Effectifs et structure
 - 4.1.2. Ressources humaines
- 4.2. Point sur le projet d'établissement
 - 4.2.1. Retour sur la réflexion en cours ([document 4.2.1](#))
 - 4.2.2. Étude sur le profil linguistique des élèves -

5. Questions diverses



Le proviseur constate que 19 personnes sont présentes (17 votants). Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte à 17h50.

Le chef d'établissement souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres.

Le secrétariat de séance est confié à M. Salama, directeur administratif et financier et le secrétariat adjoint à François Le Berre représentant des personnels.

Le compte-rendu de séance sera transmis au secrétaire-adjoint pour relecture et correction, avant diffusion pour information. La validation de ce compte-rendu interviendra au début de la prochaine séance.

1. POINTS PRÉSENTÉS POUR ADOPTION

1.1. Adoption de l'ordre du jour

Le proviseur lit l'ordre du jour et propose aux membres de l'adopter avec les modifications suivantes :

- Suppression du point 3.3 – L'organigramme n'est pas finalisé
- Suppression du point 3.6 – Compte rendu du conseil des maitres
- Point sur la rentrée 2019 : regrouper les points 4.1.1 et 4.1.2 en 4.1.1. Le point 4.1.3 devient 4.1.2.
- Ajouter le point 1.5 sur deux projets (camps de ski et compétition sportive) dont l'un nécessite un vote sur la participation financière des familles.

En outre, trois questions diverses ont été envoyées, l'une par les représentants des enseignants, les deux autres par les représentants des élèves.

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
Décision : L'ordre du jour est adopté.		

Aline Dimitri arrive à 17h58.

1.2 Compte rendu de la séance du 23 octobre 2018 (Annexe 1.2)

Le proviseur remercie les secrétaires pour leur efficacité dans la rédaction du compte rendu de la séance du 23 octobre et propose de l'adopter :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
Décision : Le compte rendu de la séance du 23 octobre est adopté.		

1.3 Validation de la composition des instances (Annexe 1.3)

Le proviseur rappelle que deux types d'instances sont prévues :

- Celles inscrites dans la circulaire 1548 du 20 juillet 2017 et dont l'existence s'impose



- Celles qui permettent d'instruire des sujets un peu complexes et dont la décision nécessite que des règles et des étapes soient formellement décrites. C'est le cas, par exemple de la commission calendrier scolaire.

Le document avait été présenté lors du dernier CE et il faut maintenant des noms pour siéger dans les instances. Il est proposé de finaliser ce document sur le champ, sachant qu'à ce jour seuls les enseignants ont transmis les noms.

Une représentante indique que les noms ont été transmis. Le proviseur propose de faire valider la composition des instances par vote électronique et de l'ajouter dans le PV. Il n'y a aucune opposition signalée.

Pour :	Contre :	Abstentions :
Décision : .le résultat du vote électronique sera intégré.		

1.4 Adoption du compte rendu du conseil d'école du 14 novembre 2018 (Annexe 1.4)

Le directeur du primaire présente en synthèse les travaux du conseil d'école. Le compte rendu est projeté en séance. Suite à une question de parent, le directeur du primaire précise que des démarches sont faites pour que le lycée obtienne le label.

Yann Alexandre Girard arrive à 18h07

Pour :	17	Contre : 0	Abstentions : 0
Décision : .Le compte rendu est adopté.			

1.5 Présentation des projets

Madame Mirmiran, représentante des personnels mais également porteuse du projet présente le camp de ski pour information et le prix du camp sera moins élevé que celui fixé en juin 2018

Le proviseur et Mme Mirmiran présente le projet pour des rencontres sportives inter établissements. Le budget est construit sur un déplacement en van conduit par les enseignants. Il aurait lieu en juin, 20 élèves sont concernés. (10 filles et 10 garçons). Le prix maximum demandé aux familles serait de 1000 dollars.

Pour :	17	Contre : 0	Abstentions : 0
Décision : Le projet et la participation de 1000 dollars sont adoptés.			



2. POINTS PRÉSENTÉS POUR AVIS

2.1. Carte des emplois

Ce point avait été inscrit à l'ordre du jour en prévision d'éventuelles mesures qui auraient pu être proposées au comité technique de l'agence le 4 décembre dernier.

Comme mentionné lors d'un précédent message, la carte des emplois de résidents reste inchangée. Les mouvements de personnels seront évoqués au point 4.1.2

3. POINTS PRÉSENTÉS POUR INFORMATION

3.1. Point sur la réforme du baccalauréat

La réflexion a bien avancé avec les équipes et une carte des spécialités a pu être établie. Les spécialités suivantes ont été soumises pour validation à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) à travers le service pédagogique de l'agence :

- Humanité, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Maths
- Physique
- Sciences de la vie et de la Terre
- Cinéma AudioVisuel (CAV)
- Numérique et sciences informatiques (NSI)

Les spécialités CAV et NSI doivent être spécifiquement validées par la DGESCO. Concernant NSI, il s'agit de l'ouverture d'une nouvelle spécialité et il est possible qu'elle soit refusée. La réponse sera donnée autour du 15 janvier.

La proviseure adjointe évoque les réflexions en cours sur le baccalauréat. Elle décrit les nombreux échanges avec les enseignants autour de la meilleure solution possible adaptée aux profils des élèves. L'idée est de définir des profils cohérents, donner du choix aux élèves sans totalement ouvrir, ce qui serait impossible à organiser. Un échange suit avec une représentante des parents autour de la réforme. Un document est projeté pour présenter les principales modalités du nouveau baccalauréat.

En plus de ces spécialités, quatre options seront ouvertes :

- Cinéma audiovisuel
- Mathématiques complémentaires
- Mathématiques expertes
- Latin



À ce stade, nous réfléchissons à la définition de profils d'élèves articulés autour :

- des admissions dans les universités au cours des dernières années
- des domaines suivants :
 - o arts
 - o Lettres
 - o Sciences sociales
 - o Sciences
 - o Maths

Cela permettra de proposer un maximum d'options sans avoir à définir de seuils d'accès car il sera impossible de proposer l'ensemble des 81 combinaisons de spécialités pour des raisons évidentes d'organisation.

Il manque par ailleurs encore les textes officiels concernant la valorisation de la dimension internationale du baccalauréat (sections européennes et internationales).

Une première réunion avec les parents d'élèves de Seconde est prévue le 15 janvier 2019. Les élèves seront vus avant le 7 janvier 2019.

3.2. Point sur les recrutements en cours

Nous avons le plaisir d'accueillir Stéphanie Galoche qui vient de rejoindre l'équipe en qualité de directrice du pôle Vie de l'élève. Elle profite de la réunion pour présenter son parcours et indique son grand plaisir de participer à la vie de l'établissement. Des remerciements appuyés sont apportés à Florence Piovanelli qui a œuvré pour faire fonctionner le pôle vie de l'élève pendant les 3 premiers mois de l'année.

Trois recrutements sont en passe d'être finalisés :

- Assistante RH suite au départ de Zeinab Farah
- Directeur/trice de la communication. Trois candidatures très solides sont examinées.
- Directeur/trice des opérations. Deux candidatures très solides sont examinées.

Nous avons bon espoir de finaliser tous ces recrutements dans les prochains jours.

3.3. Organigramme finalisé - Point annulé

3.4. Compte rendu du conseil pédagogique du 6 novembre 2018 (annexe 3.4)

La proviseure adjointe présente brièvement les points abordés pendant la séance et repris dans le compte rendu joint en annexe.

3.5. Compte rendu du conseil pédagogique du 6 décembre 2018 (annexe 3.5)

La proviseure adjointe présente brièvement les points abordés pendant la séance et repris dans le compte rendu joint en annexe

3.6. Compte rendu du conseil des maitres – Point annulé



4. POINTS PRÉSENTÉS POUR DISCUSSION

4.1 Point sur la rentrée 2019

4.1.1 Effectifs et structure

Le proviseur présente une première projection des effectifs possibles à la rentrée prochaine qui tiennent compte des effectifs actuels et des informations connues des intentions des familles.

Cette projection restera un document de travail pendant les prochains mois et est amené à varier considérablement :

	AS18			AS19		
Terminale	67	3	22,3	63	3	21,0
1ère	63	3	21,0	72	3	24,0
Seconde	72	3	24,0	69	3	23,0
Lycée	202	9	22,4	204	9	22,7
3ème	69	3	23,0	67	3	22,3
4ème	67	3	22,3	80	3	26,7
5ème	80	3	26,7	76	3	25,3
6ème	76	3	25,3	85	3	28,3
Collège	292	12	24,3	308	12	25,7
SECONDAIRE	494	21	23,5	512	21	24,4
CM2	85	3	28,3	74	3	24,7
CM1	73	3	24,3	65	2,5	26,0
CE2	63	2,5	25,2	60	2,5	24,0
CE1	57	2,5	22,8	61	3	20,3
CP	58	3	19,3	40	2	20,0
Élémentaire	336	14	24,0	300	13	23,1
GS	36	2	18,0	56	2,5	22,4
MS	49	2	24,5	34	1,5	22,7
PS	24	1	24,0	24	1	24,0
Maternelle	109	5	21,8	114	5	22,8
PRIMAIRE	445	19	23,4	414	18	23,0
LYCÉE	939	40	23,5	926	39	23,7

Le solde « naturel » pour l'année prochaine (-43 élèves) devrait amener à un effectif de 896 élèves. Dans cette perspective une prévision de 926 élèves est plutôt une version positive qui nous rappelle la nécessité de recruter de nouveaux élèves en maternelle pour alimenter la structure.

Cela signifie aussi que la rentrée se prévoit pour l'instant avec une classe en moins (2 CP au lieu de 3) et deux classes à double niveaux (MS/GS) et CE2/CM1.

Un représentant des personnels interroge sur les seuils minimums dans les classes. Le proviseur répond qu'il est difficile de fixer un réel minimum mais que des classes à 20 de moyenne sur toutes les classes. Il faut trouver un équilibre.



4.1.2 Ressources humaines

Sans préjuger de la carte des emplois qui découlera du vote du budget, nous savons aujourd'hui que les postes suivants seront à pourvoir :

- En primaire :
 - o 4 poste de résidents
 - o 1 poste de directeur expatrié

- Dans le secondaire :
 - o 4 postes de résidents : mathématiques, Sciences Physique Chimie, lettres (2)
 - o 1 poste d'Enseignant Expatrié à Mission de Conseil Pédagogique du 2nd degré en mathématiques

- Pour les personnels non-enseignants :
 - o 1 poste d'infirmier(e) est susceptible d'être vacant. Une précision est apportée, la personne n'a pas fait état officiellement de son départ.

Les instructions concernant le recrutement des résidents seront publiées le 12 décembre et tous les postes seront affichés comme étant susceptibles d'être vacants.

4.2 Point sur le projet d'établissement (document 4.2)

4.2.1 Retour sur la réflexion en cours

Le proviseur présente un document synthétique schématisant :

- La situation du lycée Claudel dans son contexte
- Les éléments de politique générale concernant l'immobilier, la gouvernance, les finances et le projet d'établissement
- Les ressources en matière d'expertise pédagogique, de ressources humaines et de communication sur lesquelles il conviendra de s'appuyer pour mettre en œuvre ces éléments de politique générale.

Concernant le projet d'établissement, une première séance de travail a permis de faire émerger un besoin de clarification de l'identité de l'établissement autour des trois grands thèmes suivant :

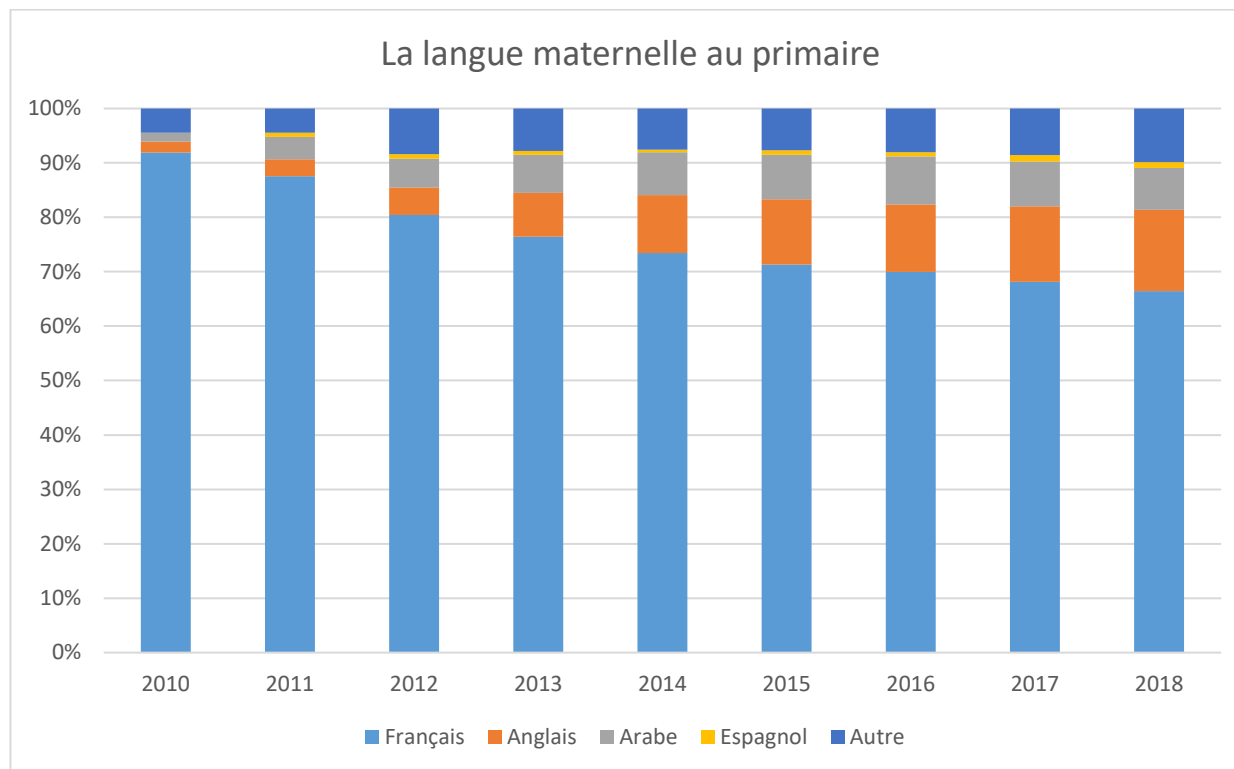
- Un établissement français ouvert sur le monde
- Une école accueillante au service du parcours de l'élève
- Une culture numérique maîtrisée pour répondre aux enjeux contemporains

La réflexion doit se poursuivre et s'enrichir de données fiables qui permettent de préciser les éléments qu'il faudra mettre en place pour mener la politique choisie. Ainsi la politique des langues s'appuiera sur les objectifs de l'AEFE, le profil linguistique des élèves et les résultats obtenus aux évaluations nationales ou externes.

Le proviseur précise que l'idée est de mesurer non pas sur des impressions mais sur des données factuelles. Il prend l'exemple du niveau de français en primaire. Un travail sera mené avec le directeur du primaire sur le profil linguistique des élèves et le niveau d'acquisition linguistique en prenant appui sur les évaluations en primaire.

4.2.2 Profil linguistique des élèves – Exemple du primaire

Une première étude est en cours qui permettra d'alimenter la réflexion sur le projet d'établissement concernant le profil linguistique des élèves réalisée sur la base des informations fournies au moment des inscriptions (langue 1 parlée à la maison). Le graphique suivant détaille l'évolution depuis 2010 :



Le proviseur précise le graphique. Il analyse les chiffres. Il présente l'intérêt d'avoir des données chiffrées et de bâtir des programmes sur des faits et des résultats. Il prend l'exemple du français « de situation » et non scolaire. Si on constate par exemple des difficultés à ce niveau chez nos élèves, on peut développer du théâtre ou une web radio par exemple. Un représentant des enseignants s'interroge pour savoir si on peut procéder à une étude de l'impact de la mise en place de plus d'anglais au primaire il y a 5 ans sur le niveau de français au secondaire. Une représentante des parents d'élèves demande s'il est prévu de mettre des indicateurs dans le nouveau projet d'établissement. Le proviseur approuve et est tout à fait favorable à mettre des indicateurs. Il précise que le but des indicateurs est de donner des tendances et de permettre de proposer des ajustements. Il est question aussi des enquêtes de satisfaction et de bien être à l'école. Une représentante des élèves rappelle qu'un rapport avait été fait sur le climat scolaire. Il est proposé de voir avant les vacances la méthodologie de travail avec les représentants des parents et des élèves.

5. QUESTIONS DIVERSES

Le proviseur informe le conseil qu'il a reçu trois questions diverses :

De la part des représentants des personnels

L'établissement peut-il se doter d'une assurance pour couvrir les dégâts sur le matériel personnel survenus au lycée ?

Réponse : L'assurance n'est pas une option utilisable. La franchise est trop élevée. Le Lycée met à disposition des matériels numérique aux personnels. La question n'est pas illégitime. Cela dépend des situations. La direction y réfléchit.



De la part des représentants des élèves

Les élèves souhaitent que les règles d'utilisation des téléphones soient précisées.

Réponse : La proviseur adjointe rappelle la règle. Les élèves du collège ne peuvent pas l'utiliser sauf en classe. Les lycéens peuvent l'utiliser dans le foyer et dans la cour de récréation.

Lors de la confiscation du téléphone, les parents sont appelés et doivent venir le récupérer. Dans la pratique, les parents ne peuvent pas toujours se déplacer. Dans ce cas, le téléphone est rendu en fin de journée ou le lendemain avec l'accord des parents.

Les élèves qui arrivent en fin de file au restaurant scolaire ne peuvent pas choisir leur plat car il n'y a plus de choix lorsque leur tout arrive.

Réponse : Le proviseur précise tout d'abord que pour des raisons financières, on ne peut pas faire les repas en double. Cela dit, la question a été transmise au groupe Chartwells Le choix ne sera jamais totalement possible mais il sera transmis au prestataire la nécessité d'avoir toujours au moins une viande-poisson et complément de légumes.

L'ordre du jour étant épuisé, le proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et clôt la séance à 20h00.

Le secrétaire,

Le secrétaire
adjoint,

Le proviseur,

Rachid Salama

François Le Berre

Philippe Courjault